



Non respect du paiement de 3 mois de carence locative

Par **sinouu**, le **04/04/2013** à **18:26**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement qui est livré mais il n'y a pas de locataire depuis deux mois. Le promoteur s'était engagé à payer 3 mois de carences locatives à la livraison avec un mois de franchise. Quel est la procédure à suivre pour obtenir le paiement pour les deux premier mois pour l'instant. Je téléphone souvent pour obtenir gain de cause mais sans succes.

Merci

Par **cocotte1003**, le **04/04/2013** à **19:55**

Bonjour, relisez bien votre contrat et envoyer lui une LRAR pour le mettre en demeure de régulariser la situation sous huitaine sans quoi vous saisirez la justice, cordialement